

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le treize deux mille vingt cinq, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr François **BOISSET**, Maire.

Convocation affichée le treize février deux mille vingt cinq.

Présents : Mmes Mrs F. BOISSET, P. PAGES, S. RONGIER, Y. BAFOIL, A. DUMONT, G. DEGEORGE, B. PELISSIER, L. BOUE, F. TARDIF, M. ROUX, M-C. DUVAL, J-P. RISPAL, B. STOCK, N. ANSEMANT, V. DUCHAUSSOY, J-L. FERRARI, F. REBOUFFAT, D. BOUCHY.

Absents excusés donnant pouvoir : E. JUILLARD, P. BONNIERE donnent pouvoir à S. RONGIER, F. TARDIF.

Absents excusés : A. DEMONTOUX.

Absents : F. CHARBONNEL, A. GARDES.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de voix pour : 20
Nombre de voix contre : 0
Absentions : 0

2025-006

Mme Annie DUMONT a été élue secrétaire.

OBJET : DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE L'EXTENSION DU LOTISSEMENT DE SAUSSAC

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 08 avril 2021, le Conseil Municipal a décidé de création un budget annexe assujetti à la TVA impliquant l'application du régime de la T.V.A. immobilière au titre des cessions de terrains effectuées par la Commune au profit des personnes physiques pour la construction d'immeubles à usage d'habitation dans l'Extension du Lotissement de Saussac,

Les travaux de l'extension du lotissement vont démarrer. Il convient désormais de fixer le prix de cession des terrains. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer le prix de vente du terrain dans l'extension du lotissement de Saussac comme suit : 22 € H.T. le m², soit 26.40 € T.T.C. le m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

1°) de fixer le prix de vente du terrain dans le lotissement de l'extension de Saussac comme suit : 22 € H.T. le m², soit 26.40 € T.T.C. le m².

2°) de donner tous pouvoirs au Maire pour assurer l'exécution de la présente décision et signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

A. DUMONT



Le Maire,

F. BOISSET